



CNO DU 20 MARS 2019

Compte rendu du Conseil National d'Orientation du 20 mars 2019

Etaients présents pour FORCE OUVRIERE : Hélène BROCC et Josiane TOURAINE, titulaires et Nicolas VERHILLE, suppléant.

Ordre du jour :

- Installation des membres du CNO
- Election à la présidence

Installation des membres du CNO

Suite au résultat des élections professionnelles du 6 décembre 2018, notre délégation obtient 2 sièges.

TITULAIRE	1 ^{er} SUPPLEANT	2 ^{ème} SUPPLEANT
Hélène BROCC	Jean Jacques BAGHDIKIAN	Patrick LEFEVRE
Josiane TOURAINE	Nicolas VERHILLE	Christophe SANSOU

Election à la présidence

Elue présidente en 2015, Hélène BROCC, notre représentante a été à nouveau élue à la tête du CNO avec une large majorité.

Ci-après la déclaration FO pour présenter notre candidate :

Au nom de la délégation FORCE OUVRIERE, j'ai le plaisir de vous présenter le renouvellement de la candidature de Hélène BROC à la présidence du CNO.

Dès son origine, FO attachée aux valeurs communes du statut et de la formation s'est très investie dans cette instance paritaire.

Depuis 2015, Hélène, sur son mandat de présidente et dans le cadre d'un paritarisme constructif et efficace, s'est engagée pour faire vivre cette assemblée au bénéfice de la formation des fonctionnaires territoriaux. Très attachée à la liberté de paroles de chacun, tant des organisations syndicales que des représentants des élus, elle a organisé et conduit les travaux dans le souci de l'intérêt général et des valeurs de service public.

Aujourd'hui, le statut des fonctionnaires est contesté au travers du projet de Loi de transformation de la fonction publique et parallèlement le rapport remis au premier ministre en février dernier sur la formation et la gestion des carrières des agents des collectivités territoriales, présente un danger pour le CNFPT en prévoyant sa transformation en EPIC. Ce scénario, s'il se concrétisait, porterait atteinte à l'offre de formation actuelle. Il viendrait remettre en cause l'égal accès de tous à la formation et induirait la privatisation du service public de formation.

Pour notre organisation cela n'est pas acceptable !

FO renouvelle son attachement à une cotisation à 1%, seuil minimal pour garantir la promotion sociale des agents et le développement de leurs compétences. C'est, de plus, le préalable à la garantie d'un service public de qualité pour les collectivités territoriales.

Pour les quatre prochaines années, le CNO poursuivra, avec la candidature d'Hélène BROC, le travail engagé en collégialité dans un esprit de dialogue.

Une attention particulière sera portée sur les catégories C qui sont les plus éloignées de la formation et dont les métiers demandent un accompagnement fort du CNFPT.

Sans oublier bien évidemment la formation des cadres confrontés à la dématérialisation des services publics et l'apparition de nouvelles pratiques managériales.

S'agissant de la sécurité et la santé au travail FO propose d'approfondir les actions de formations à destination des agents de toutes catégories.

Une vigilance accrue sera apportée sur la mise en œuvre de l'offre de formations mixtes notamment dans le cadre des formations obligatoires et des préparations aux concours.

Afin de répondre à ces objectifs et de poursuivre cette dynamique, FO vous propose de reconduire Hélène BROC à la présidence du CNO.